



## Sucession pour un seul enfant sur quatre

Par **acorsica**, le 14/11/2010 à 20:22

Bonjour, rnrnetant donné que mes 3 premiers enfants ont rompu tout contact avec moi, je voudrais savoir s'il est possible de faire une donation de tout mes biens seulement à la quatrieme? merci de votre reponse

Par **ravenhs**, le 15/11/2010 à 00:00

Bonsoir, rnrnIl n'est pas possible de déshériter ses enfants, sauf cas très marginaux (indignité notamment). rnrnPour faire simple, vos biens, à l'égard de vos enfants (héritiers réservataires), se compose de deux masses : la quotité disponible et la réserve héréditaire. rnrnLa quotité disponible vous en disposez comme vous le souhaitez : vous pouvez tout filer à un seul de vos enfants. rnrnLa réserve héréditaire est obligatoirement partagée de manière égalitaire entre tous vos enfants. rnrnDe mémoire, 4 enfants ça doit être 1/4 de vos biens pour la quotité disponible et 3/4 pour la réserve héréditaire (pour le quantum de répartition c'est à vérifier). rnrnLe mieux est de faire un testament pour léguer votre quotité disponible. rnrnPour le testament, vous n'êtes pas obligé de passer devant notaire mais si vous passez devant lui, ça évite bcp de complications lors du décès. rnrnPrenez rendez-vous avec avec un notaire. rnrnBon courage.

Par **mimi493**, le 15/11/2010 à 00:23

Il y a aussi des solutions d'assurance, de SCI avec clause de tontine, d'usufruit etc. rnrnOn ne peut pas tout en pouvant jusqu'à un certain point